



2022-283

**REGLEMENTATION
STATIONNEMENT
Tournage du film
« Flo »**

Le Maire de la Commune de La Trinité sur mer,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par le monsieur Jolivel, régisseur du film « Flo », représentant la société Les Films Manuel Munz, 14bis rue Marbeuf -75008 Paris

Considérant qu'il est de l'intérêt général de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules avant et pendant la durée du tournage,

ARRETE

ARTICLE UN

En raison du tournage du film « Flo » sur la commune de la Trinité sur Mer, la circulation sera interdite pendant la durée du tournage :

- Rue des Frères Kermorvant le 08/09/2022 de 6h00 à 22h00,
- Sur la voie d'accès à la SNT du 06/09/2022 à 22h00 au 08/09/2022 à 22h00 et du 16/09/2022 à 8h00 au 26/09/2022 à 20h00.

ARTICLE DEUX

Le stationnement sera interdit :

- Parking Saint Joseph situé rue des Frères Kermorvant du 06/09/2022 à 12h00 au 08/09/2022 à 18h00 et du 15/09/2022 à 12h00 au 27/09/2022 à 12h00,
- Place Yvonne Sarcey : les places de stationnement y compris celles devant les commerces seront réservées aux véhicules de tournage du 06/09/2022 à 22h00 au 08/09/2022 à 22h00 et du 15/09/2022 à 18h00 au 22/09/2022,
- Sur l'estacade devant la SNT, du 06/09/2022 à 22h00 au 08/09/2022 à 22h00 et du 16/09/2022 à 8h00 au 26/09/2022 à 20h00.

Les véhicules laissés sur place seront susceptibles d'être envoyés en fourrière aux frais de leurs propriétaires.

ARTICLE TROIS

La signalisation correspondante sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE QUATRE

La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carnac
- Les Sapeurs-Pompiers de Carnac
- La Police Municipale
- Les Services Techniques Municipaux
- Le service de collecte des déchets

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 29 août 2022

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le :